

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Mardi 05 novembre 2013

ETAIENT PRESENTS :

Membres de droit : Mme le Proviseur, Mme le Proviseur Adjoint, Mme la Gestionnaire, Mme la C.P.E.

Représentant Commune Fonsorbes : Mme HERNANDEZ, M. PECH, M. TROCH

Représentants des Personnels Enseignants : M. BERDET, Mme CAZAUX, Mme DAGICOUR, Mme FAURE, M. LEGRAND, M. MANRUBIA, Mme ORTUNO, Mme SOUILLA, Mme VANICAT

Représentant des Personnels ATOSS et ARL : M. PRIVAT, Mme VIOIX

Représentants des Parents d'élèves : Mme CARETTE, Mme FRANCHINA, Mme LARROQUE, Mme LAUMONNIER, M. MOREAU, Mme NICOLAS, Mme POTTIER, Mme SAULEEK, Mme TREILLET

ETAIENT EXCUSES :

Représentante Région Midi-Pyrénées : Mme E. SEGURA-ARNAUT

Représentants Commune Fonsorbes : Mme SENTOUS

Personnalité qualifiée : M. DE PECO

Représentants des Elèves : M. BLEY, Mlle ESCRIVA, Mlle GREGNANIN, Mlle LATRE, M. PELLEGRINO.

Le quorum étant atteint, **Mme le Proviseur** déclare la séance ouverte à 17H50.

Le collège des Enseignants prend le secrétariat de la séance.

ORDRE DU JOUR

I – APPROBATION DES PROCES VERBAUX DES SEANCES DU 12 ET 26 SEPTEMBRE 2013

II – COMPOSITION DES CONSEILS ET DES COMMISSIONS

III – CONTRATS ET CONVENTIONS

IV – DBM POUR INFORMATION ET POUR VOTE

V – TARIFS 2014

VI – PROJET PEDAGOGIQUE ANNUEL

- 6 – 1 EPS – UNSS
- 6 – 2 Sorties et Voyages
- 6 – 3 PDMF
- 6 – 4 Passeport Citoyen (CESC, ...)

VII – CALENDRIER DE L'ANNEE SCOLAIRE

VIII - QUESTIONS DIVERSES

COMPTE RENDU DES DEBATS

Mme le Proviseur demande une modification de l'ordre du jour. En effet, elle souhaite rajouter deux points :

- Le Règlement Intérieur du Conseil d'administration
- Modification du Règlement Intérieur de l'établissement.

Mme le Proviseur met au vote le nouvel ordre du jour. Il est approuvé à l'unanimité.

VOTANTS : 20 POUR : 20 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

I – APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES DU 12 ET DU 26 SEPTEMBRE 2013

Mme le Proviseur soumet au vote le procès-verbal de la séance du 12 septembre 2013. Il est approuvé par :

VOTANTS : 20 POUR : 19 ABSTENTION : 1 CONTRE : 0

Mme le Proviseur soumet au vote le procès-verbal de la séance du 26 septembre 2013. Il est approuvé par :

VOTANTS : 20 POUR : 19 ABSTENTION : 1 CONTRE : 0

Le Règlement Intérieur du Conseil d'administration est porté à la connaissance des membres présents : il précise le rôle de la Commission Permanente qui est un lieu d'échanges. Les décisions sont prises en C.A.. **Mme le Proviseur** rappelle que l'article 3 a été modifié en rajoutant la mention « durées indicatives » des séances des Conseils afin que ceux-ci n'excèdent pas 20h30 et finissent au mieux vers 19h30.

II – COMPOSITION DES CONSEILS ET DES COMMISSIONS

Voir Annexe I.

III – CONTRATS ET CONVENTIONS

Mme la Gestionnaire propose de voter la modification du contrat et des prestations pour les portables fixes du lycée : soit un forfait de 3000 euros/pour 3 ans avec Orange, contre 5000 actuels toujours avec Orange. Le forfait est illimité vers les fixes et de 10h/mois des fixes vers les mobiles. Mme la Gestionnaire rappelle que cela est différent de Pronote et des SMS. Sachant que la consommation actuelle est de plus de 10h, entre 15h/30h tous les 2 mois et qu'il y a des mois creux, cela serait une économie substantielle, de l'ordre de, pour la téléphonie fixe, 25 à 30%.

Le Conseil d'administration approuve la signature du contrat modifié de téléphonie fixe avec la Société Orange

VOTANTS : 20 POUR : 19 ABSTENTION : 1 CONTRE : 0

La maintenance de l'informatisation de l'accès à la restauration a été gratuite les deux premières années et devient payante maintenant.

Le Conseil d'administration approuve la signature du contrat de maintenance des logiciels et matériels Turbo Self à compter du 1^{er} janvier 2014 avec la Société Turbo Self pour un montant de 1869,49 euros TTC par an :

VOTANTS : 20 POUR : 20 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

IV – DBM POUR INFORMATION ET POUR VOTE

Mme la Gestionnaire commente le tableau listant les opérations de D.B.M saisies, et propose d'affecter les ressources non prévues, en précisant les sigles employés (*ALO : administration et logistique. SRH : service restauration et hébergement*). Elle précise que les réserves du lycée sont en baisse, et propose 20 000 euros de prélèvements pour la Restauration et 21000 euros pour le Service général.

Par rapport à la surtension électrique survenue en juin 2013, Mme la Gestionnaire explique que ce n'est pas la faute d'EDF mais de la Société d'installation électrique qui a mal mis en place en 2008 le disjoncteur général. La Région pourrait se retourner contre le prestataire, ce qui serait une perte de temps. Les réparations financées majoritairement par la Région mais aussi pour partie par le lycée, sont quasi finies, mais le lycée n'a plus l'onduleur qui permet normalement de protéger le réseau : il n'a pas résisté aux surtensions et aux nombreuses microcoupures. Les réseaux devront être redémarrés à chaque fois, qu'une coupure se reproduira.

Pour l'eau, on a constaté une fuite d'eau importante au niveau de la chaufferie : au moins 1000 m³ d'eau perdus au lycée avant les vacances de la Toussaint. L'assurance a été saisie, car il y aura des coûts importants de nettoyage et réparation. Le régulateur de pression existe mais est mal placé.

Cette fuite fait suite à une coupure d'eau du Syndicat intercommunal des eaux des coteaux du Touch qui a généré, lors de la reprise, un « coup de bélier » endommageant nos installations.

Un Représentant de la Commune fait remarquer qu'il faudra peut-être déplacer le régulateur de pression avant la mise en route prochaine du nouveau château d'eau.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité la Décision Budgétaire Modificative n° 13 par :

VOTANTS : 20 POUR : 20 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

V – TARIFS 2014

Mme la Gestionnaire fait une proposition de Tarifs pour l'exercice 2014 et commente le document papier distribué en séance. L'augmentation proposée est absorbée, soit 6000 euros de complément pour le fonctionnement. A l'assiette, il n'y aura pas de répercussion de prix, la qualité restera inchangée.

Le Conseil d'administration autorise les propositions de tarifs et de participation aux charges communes jointes à l'unanimité par :

VOTANTS : 20 POUR : 20 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

VI – PROJET PEDAGOGIQUE ANNUEL

Consultable sur l'ENT, le projet pédagogique annuel est présenté et commenté par **Mme le Proviseur**. Ce projet fait état des activités de chacun, de l'engagement de chacun, dans les trois axes du contrat d'objectifs.

Mme le Proviseur rappelle que le lycée Clémence Royer est un jeune établissement.

Il compte pour l'année 2013-2014, 10% d'élèves en plus, c'est-à-dire 65 élèves.

749 élèves y sont inscrits cette année. Mme le Proviseur souligne la désaffection de l'Allemand.

Mme le Proviseur Adjoint précise que dans 2 ans, 30 élèves s'inscriront en Langue vivante allemande. Une assistante d'allemand est affectée au lycée depuis le 04/11/2013.

49 postes d'enseignants sont définitifs.

Le lycée s'est vu contraint d'ouvrir l'option Occitan ; 1 seul élève en seconde.

Un poste d'AED a été alloué en Contrat Unique d'Insertion pour la Vie Scolaire.

Mme Fabienne Chabres est recrutée en CUI au CDI et est rentrée dans ses fonctions à la rentrée des vacances de la Toussaint.

4 postes supplémentaires d'ARL manquent encore à cause d'une erreur dans le calcul des attributions initiales et ont été demandés : les dialogues sont en cours.

½ poste supplémentaire est prévu à la restauration.

6 – 1 EPS – UNSS

M. Legrand expose les modalités d'évaluation en Terminale : il rappelle qu'il y aura 3 CCF en tout sur l'année (soit un par trimestre). Une variété de « menus » différents de 3 sports chacun sont proposés au choix des élèves. Le premier contrôle CCF est prévu les 19/20/21 novembre 2013.

Représentant des Parents d'élèves : les activités sportives pratiquées à l'extérieur du lycée sont-elles prises en compte ou pas ?

M. Legrand : Des options sont possibles dans les menus mais pas en plus des menus proposés. Les inscriptions se dérouleront courant novembre. M. Legrand rappelle que les professeurs d'EPS travaillent à mettre en place des épreuves adaptées à tous les élèves, en fonction des différents « handicaps ». Exemple est donné d'un élève qui ne peut pas courir, pour qui on mettra en place une épreuve de marche. M. Legrand rappelle qu'il faut consulter l'ENT pour toutes les pièces et documents à fournir pour ces épreuves d'EPS. L'UNSS anime, entraîne, forme même les jeunes officiels, et en mixte.

Représentants des Parents d'élèves : en ce qui concerne le ski, il y a moins de samedis proposés cette année (9/12 2013).

M. Legrand : une réunion est prévue pour ces sorties le 9 décembre où toutes les précisions seront données.

6 – 2 Sorties et Voyages

Projets de sorties :

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité l'opportunité pédagogique des nouveaux projets de sorties et de voyages pour l'année scolaire 2013/2014 par :

VOTANTS : 20 POUR : 20 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

Les sorties facultatives pendant le temps scolaire sont financées par :

- le lycée pour les transports et les frais des accompagnateurs
- les familles pour les entrées (musées, théâtre, ...).

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité le financement des nouveaux projets de sorties pour l'année scolaire 2013/2014 :

VOTANTS : 20 POUR : 20 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

M. Manrubia invite instamment à se reporter à la fiche de demande de participation financière auprès de la Maison Des Lycéens, que l'on trouve sur l'ENT. Même pour une demande modeste, les élèves s'en saisiront et cela reste un très bon exercice de la démocratie. Les demandes sont ensuite votées en CA.

6 – 3 PDMF

Mme Fauré présente sa rencontre avec Mme Puyal (Conseillère d'Orientation Psychologue) qui participe depuis cette année à la cellule de veille. En effet, c'est aussi par un projet d'orientation qu'un élève peut se remotiver.

Mme le Proviseur Adjoint : Les rencontres Parents - Professeurs en soirée sont mises en place. Mme Puyal intervient sur l'accompagnement personnalisé en seconde.

Cette année, le lycée accompagne préférentiellement les élèves de Terminale au Salon d'information et d'orientation INFOSUP le vendredi 06/12/2013. Les parents sont invités à y retourner le samedi 07/12/2013 pour compléter les recherches.

En janvier 2014, le 17/01/2014 aura lieu au lycée C. Royer « SUPROYER », avec les anciens élèves qui, par pôles, présenteront leur expérience d'étudiants post-bac.

Mme Puyal tiendra ce même jour un stand APB : en effet, APB ouvre le 20/01/2014

En janvier 2014, le 14/01/2014 aura lieu la conférence de l'URISMIP. 4 classes de seconde seront ciblées pour assister à une/des conférences sur la présentation des métiers de l'ingénieur.

Quelques dates :

- en janvier : formation des enseignants sur APB
- en février : forum à Saint Lys : navette gratuite pour les élèves de 2nde plus particulièrement intéressés par les filières professionnelles et technologiques.

Mme le Proviseur se félicite de la création de l'Amicale des Personnels du Lycée Clémence Royer (APLCR).

Elle rappelle que l'ENT est un outil de communication dont il ne faut pas hésiter à se saisir.

6 – 4 Renforcer l'identité du lycée autour du Passeport Citoyen

Le projet de Vie Scolaire :

Mme la C.P.E. rappelle que la mission de la vie scolaire est l'accompagnement de tous et pas seulement au niveau de l'acquisition de connaissances. Elle rappelle qu'il y a peu d'absences dans ce lycée.

La culture avec la MDL : les lycéens se gèrent en autonomie et ont leur espace sur l'ENT. Les usagers peuvent consulter cette page sans code, la publication est hebdomadaire. Le premier exemple présente la machine à café en lien avec le commerce équitable.

Le Passeport Citoyen valorise les compétences des élèves même hors lycée : un diplôme est remis en fin d'année de lycée, pour être présenté en post-bac, voire intégré à un curriculum vitae. La formation des délégués travaille à développer des compétences réutilisables dans la vie citoyenne hors lycée.

Mme le Proviseur Adjoint : Le C.E.S.C. a pour mission de participer à former les élèves dans leur rôle de citoyen dans le premier axe « citoyenneté, civisme ». Le lycée s'engage pour la sécurité routière, pour des collectes diverses pour distribution aux plus démunis, et pour les Restos du Cœur de Fonsorbes : une action forte au sein du lycée est prévue.

M. Manrubia : 30 élèves ont été « recrutés » en seconde cette année dans le cadre de l'UNICEF.

Une Flash-Mob est prévue le 20/11/2013 sur la place du Capitole. Cette année, les élèves veulent travailler sur des questions auxquelles ils sont sensibles (le mal-être, la violence, ...).

Mme le Proviseur Adjoint : Le deuxième axe du CESC « Education, santé, sexualité » et notamment « On s'aime à deux, on se protège à deux » : les jeunes ont des questions sur la sexualité. Une intervention (gratuite) d'un sophrologue aura lieu 12 fois une heure pour les élèves identifiés en cellule de veille.

Intervention de Mme Soigny pour une information sur le thème de la sexualité.

Le troisième axe du CESC : le lycée s'engage pour la sécurité routière qui reste la première cause de mortalité chez les moins de 25 ans, ainsi que la réparation, la connaissance du matériel et prévention – sensibilisation (simulateurs 3D).

Quant au Projet Infirmerie, se reporter sur l'ENT.

VII – CALENDRIER DE L'ANNEE SCOLAIRE

Mme le Proviseur rappelle les arrêtés, ministériel et rectoral, à propos de ladite « journée de rattrapage du 02/09/2013 ».

Un Représentant des Personnels Enseignants lit la motion des enseignants élus du CA (*Annexe II*). Il n'y a pas de vote prévu car il s'agit d'arrêtés (ministériel et rectoral). Dont acte.

M. Legrand rappelle que l'UNSS travaille déjà le mercredi après-midi. Il est rappelé que les préparations à l'agrégation se déroulent - pour certains enseignants - le mercredi après-midi.

Un Représentant des Personnels Enseignants rappelle que les activités périscolaires du mercredi après-midi sont financées par les parents et ne seront probablement pas remboursées. Comment informer les élèves ?

Mme le Proviseur : les parents élus le feront.

Les Représentants des Parents d'élèves avouent n'avoir pas compris tout de suite quel était le jour rattrapé, ils ont cru à une erreur de date du ministère.

Représentant des Personnels Enseignants : pour les professeurs voulant manifester leur opposition à cette décision, le collège des Enseignants propose qu'élèves et professeurs fassent chacun leur travail séparément mais pas en surveillance d'AP car cela nécessite un travail en amont et sollicite le professeur durant toute l'heure (en réponse à une question du Proviseur).

L'EPS ne sera pas rattrapée car il n'y a pas d'EPS le lundi matin. Par contre le lundi après-midi sera rattrapé en juin.

Les Représentants des Parents d'élèves : les élèves doivent-ils être présents dans ce cas ?

Mme le Proviseur : les transports seront assurés, les professeurs ont l'obligation d'être présents en fonction de l'emploi du temps et sont responsables du contenu et du déroulement de leur séquence de cours. Les parents sont au courant et prendront leur responsabilité de parents. L'appel sera fait, protocole normal.

VIII – MODIFICATIONS DU REGLEMENT INTERIEUR

Mme le Proviseur : A propos de la modification du Règlement Intérieur (page 8 paragraphe 4-2) : proposition au vote pour le rajout d'une phrase « cigarette électronique ; son usage est interdit à tous dans l'enceinte de l'établissement »

Un Représentant des Personnels Enseignants : pour que les professeurs ne fument pas au milieu des élèves, que faire ?

Mme le Proviseur : ce qui vaut pour un, vaut pour tous. Y a-t-il une solution ? Pas de solution pour l'instant.

Un Représentant des Personnels Enseignants explique la respectabilité de l'usage de la cigarette électronique par des professeurs qui essayent d'arrêter de fumer du tabac. Elle est différente dans l'intention de la cigarette des élèves.

Mme le Proviseur rappelle que deux écoles s'affrontent autour de l'interprétation des textes : la cigarette électronique ne provoque pas de combustion/la cigarette électronique est associée à l'acte de fumer.

Le Conseil d'administration approuve la modification du Règlement Intérieur concernant l'interdiction de la cigarette électronique dans l'enceinte du lycée par :

VOTANTS : 20 POUR : 16 ABSTENTION : 02 CONTRE : 02

Le Conseil d'administration approuve la modification du Règlement Intérieur sur la page 10 soit le remplacement du « Foyer Socio-éducatif » par la « Maison des Lycéens » :

VOTANTS : 20 POUR : 20 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

IX – QUESTIONS DIVERSES

Représentant des Personnels Enseignants : à propos des mails, ils déplorent une « infobésité » très difficile à gérer. Ils demandent sur chaque mail envoyé de privilégier un objet plus ciblé.

Une réflexion est à mener sur la gestion des mails.

Mme le Proviseur propose de créer un groupe de travail pour réfléchir à la communication au sein du lycée.

Représentant des Personnels Enseignants : A propos de la gestion des documents, qui au final, deviennent lourds en masse de papier : proposition d'affichage en salle des professeurs.

Mme le Proviseur rappelle que c'est déjà le cas.

Etat des lieux du foyer des Terminales : l'expertise est finalisée. La plomberie va être déplacée pour que les huisseries, les menuiseries soient remplacées et l'assurance des prestataires est engagée. Une salle de travail de 35 places (la salle 21) est mise à disposition des Terminales, en attendant l'achèvement des travaux.

Une cuisine fermée en salle des professeurs est prévue d'ici 3 semaines/un mois : une cloison séparera le coin repas de la salle de travail.

La mise en place d'une douche pour le personnel ARL (une par vestiaire) est prévue avant la fin de l'année civile.

A propos du passage des élèves à la cantine, **Mme la CPE** explique qu'une régularisation se met en place avec le concours du CVL. Il y a un réagencement des files d'attente, séparant les Seconde des autres niveaux. Un rappel des horaires de passage a été envoyé à tous. Le temps que cela se mette en place, la situation devrait s'améliorer, mais Mme la CPE rappelle que la lenteur des élèves de Seconde est plus longue à gérer, et elle l'est désormais à part.

24 places supplémentaires sont installées à la cantine, ce qui participera à plus de fluidité dans ces passages au self. Quant au CUI surveillance supplémentaire, Mme la CPE signale qu'il ne sera recruté que dans un mois.

Les Représentants des Personnels Enseignants émettent le souhait d'un deuxième photocopieur.

Mme la Gestionnaire rappelle que le dépannage occasionnel par le photocopieur de l'administration est toujours possible et qu'on arrive en fin de contrat : peut-être faudrait-il louer un deuxième matériel, ultraperformant en plus d'un autre plus classique ?

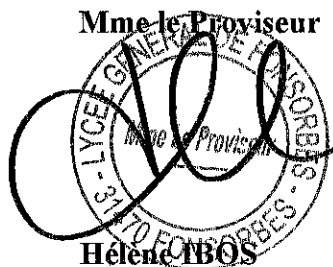
Mme le proviseur : le problème existe, sera à budgétiser fin novembre 2013.

Un Représentant des Parents d'élèves demande des précisions sur les horaires d'entrée et sortie à 11h.

Mme la CPE répond que la Vie Scolaire a essayé de décaler l'ouverture du portail de 11h15 à 11h30 à titre pédagogique (régulation des flux). Cependant peu d'élèves commencent à 11h, ils peuvent attendre un quart d'heure pour aller fumer.

Un Représentant des Parents d'élèves demande s'il est possible de communiquer sur un mail générique pour l'ensemble des membres FCPE du CA, ce qui faciliterait la communication avec les parents.

L'ordre du jour étant épuisé, **Mme le Proviseur** déclare la fin de séance à 20h30.

Mme le Proviseur

Hélène TBOS

ANNEXES

Commission permanente

Membres	Composition	Membres	Modalité de désignation	Modalité de remplacement	
De droit	Le chef d'établissement : Président	Mme IBOS Hélène	De droit	Adjoint au Chef d'établissement	
	L'Adjoint au Chef d'établissement	Mme CELMA-BERNUZ Ana-Maria			
	Le Gestionnaire	Mme PROUST Morgan			
Désignés	Représentant titulaire de la collectivité de rattachement ou suppléant au CA	Mme SECURÁ-ARNAUT Elisabeth	Désigné par la collectivité concernée parmi ses représentants au CA	Décès ou perte de la qualité	
4 Elus	Représentants des personnels	Nom			
	3 Personnels d'enseignement ou d'éducation	Enseignant	MANRUBIA A. / DACICOUR A.	Scrutin proportionnel au plus fort reste	Pour chaque membre élu de la commission permanente un suppléant est élu dans les mêmes conditions
		Enseignant	ORTUNO M. / DELBOY C.		
		Enseignant	BERDET M. / LEGRAND S.		
	1 ATOSS	PRIVAT P. / VIOIX J. / SANCHEZ B.	Scrutin uninominal à un tour		
	2 parents	Usagers		Scrutin proportionnel au plus fort reste	
		MOREAU E. / POTTIER P.	CARETTE S. / LAUMONNIER S.		
	2 élèves	ESCRIVA E. / DELPECH M.		Scrutin proportionnel au plus fort reste	
		GREGNANIN M. / DIDI N.			

Conseil de discipline

Composition		Membres	
Le chef d'établissement : Président		Mme IBOS Hélène	
L'Adjoint au Chef d'établissement		Mme CELMÁ-BERNUZ Ana-Maria	
Le Gestionnaire		Mme PROUST Morgan	
CPE		Mme ANTON Manuella	
<hr/>			
5 Représentants des personnels	Qualité	Titulaire	Suppléant
4 Personnels d'enseignement ou d'éducation	CPE ou Enseignant	BRAMOUILLE D.	/
	Enseignant	OLLIVIER P.	/
	Enseignant	CAZAUX F.	/
	Enseignant	DAGICOUR A.	/
1 ATOSS		PRIVAT Patrice	SANCHEZ Brigitte
Usagers		Titulaire	Suppléant
2 parents		SAULEEK M.	FRANCHINA C.
		LAUMONNIER S.	CARETTE S.
3 élèves		PELLEGRINO F.	L. FILHOS
		BLEY T.	TAURINES L.
		ESCRIVA E.	DELPECH M.

Commission hygiène et sécurité

	Le chef d'établissement	Mme IBOS Hélène
	L'Adjoint au Chef d'établissement	Mme CELMA-BERNUZ Ana-Maria
	Le Gestionnaire	Mme PROUST Morgan
Membres permanents	Le Chef des travaux	XX
	CPE 1	Mme ANTON Manuella
	CPE2	XX
	Elu CR	Mme SEGURA-ARNAUD Elisabeth
	Infirmière	Mme LARRUE Candice
	ATOS 1 = Assistant Prévention	FERREIRA Laurent
	ATOS 2	M. PRIVAT P.
	ATOS 3	/
Membres désignés	Enseignant 1	OLLIVIER P.
	Enseignant 2	CEYTE J.P.
	Parent 1	FRANCHINA C. / NICOLAS S.
	Parent 2	TREILLET I. / BADET E.
	Elève 1	BLEY T.
	Elève 2	ESCRIVA E.
	Elève 3	GREGNANIN M.
	Inspecteur du travail	/
Personnes qualifiées	Inspecteur hygiène et sécurité	M. LAVHEILLE
	Représentant de la CRAM	/

Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté : CESC

Le chef d'établissement	Mme IBOŒ Héïène
L'Adjoint au Chef d'établissement	Mme CELMA-BERNUZ Ana-Maria
Le Gestionnaire	Mme PROUST Morgan xx
Le Chef des travaux	Mme ANTON Manuella xx
CPE 1	
CPE2	
Responsable du CESC : Infirmière	Mme LARRUE Candice
Assistante Sociale	Mme VIREMOT Cathy
Enseignant 1	SOUILLA M.P.
Enseignant 2	LEGRAND S.
Parent 1	LARROQUE L. / FRANCHINA C.
Parent 2	DE DONDER F. / CAUBET M.
Elève 1	GREGNANIN M.
Elève 2	PELLEGRINO F.
Elu Commune	TROCH Christian
Elu CR	SEGURA-ARNAUT Elisabeth

Commission menu

Responsable : Provisseur Adjoint	Mme CELMA-BERNUZ Ana-Maria
Gestionnaire	Mme PROUST Morgan
Maître ouvrier cuisine	M. GEROMETTA Philippe
CPE	Mme ANTON Manuella
Infirmière	Mme LARRUE Candice
Enseignant	BERDET M. / VANICAT F.
Parent	LARROQUE L. / CAUBET M.
Elève 1	PELLEGRINO F.
Elève 2	BLEY T.

Conseil pour la Vie Lycéenne

Composition		Membres		
Le chef d'établissement : Président		Mme IBOS Hélène		
Le Chef d'établissement-Adjoint L'Adjoint- Gestionnaire		Mme CELMA-BERNUZ Ana-Maria		
CPE		Mme PROUST Morgan		
Divisions		Mme ANTON Manuella		
		Elèves	Durée mandat	Scrutin plurinominal à 1 tour
		LATRE Aude / ERIDIA Camille	1 an	
		LAYNET Claire / TAURINES Lucas	1 an	
		MOURAREAU Valentin / HOUSSAT Mélanie	1 an	
		CHEVALIN Thomas / ARSICAUD Maëva	1 an	Elus par tous les élèves
		RASOLONDRABE Fiantra / CAZELLES Bastien	1 an	
		GARCIA Victor / AUBERT David	1 an	
		MARSON Dorian / PARRANDAR Sarina	1 an	
		COUDOR Elisa / DOMEQ Faustine	1 an	Elus par les délégués des élèves
		CHOUARD Justine / FILHOS Laurie	1 an	
		CRUZ Pierre / ROUCH Quentin	1 an	
8 Représentants des personnels		Titulaires	Suppléants	
		VANICAT Françoise	/	
		MANRUBIA Anton	/	
		SOUILLA Marie-Pierre	/	
		FAURE Anne	/	
		BERDET Mathieu	/	
3 ATOSS		PRIVAT Patrice	SANCHEZ Brigitte	
		VIOIX Jacqueline	/	
Parents		Titulaires	Suppléants	
2 parents		BADET Eric	TREILLET Isabelle	
		MOREAU Eric	POTTIER Patricia	

Fonds social Lycéens et Cantines

Composition	Membres
Le Chef d'établissement : Président	Mme IBOS Hélène
L'adjoint au Chef d'établissement	Mme CELMA-BERNUZ Ana-Maria
Gestionnaire	Mme PROUST Morgan
Assistante sociale	Mme VIREMOT Cathy
CPE	Mme ANTON Manuella
Parent	TREILLET Isabelle / NICOLAS Sylvie
Elève	PELLEGRINO Florian / FILHOS Laurie

Commission éducative

Le chef d'établissement	IBOS Hélène
L'Adjoint au Chef d'établissement	CELMA-BERNUZ Ana-Maria
CPE	ANTON Manuella
1 Enseignant élu au minimum	VANICAT F. / DAGICOUR A.
1 Parent d'élèves élu au minimum	SAULEK M. / LAUMONNIER S.
	MOREAU E. / CARETTE S.

CA du mardi 5/11/2013

Les élus du CA du lycée C.Royer aimeraient apporter une précision au sujet du « rattrapage » du lundi 02/09/2013 prévu par M. le Ministre et rappelé par Mme la Rectrice dans un courrier adressé aux chefs d'établissement en date du 11 octobre 2013. Ce courrier stipule que la première journée de prérentrée reste due aux élèves, et sera rattrapée le mercredi 13/11/2013 pour la matinée et le mercredi 11 juin 2013 pour les heures de l'après-midi.

Or, nous estimons que cette journée n'a pas à être rattrapée par l'équipe éducative étant donné que nous avons travaillé le 02 septembre 2013 : le terme de « rattrapage » ne convient donc pas dans notre cas.

Etant donné que notre temps dit « hors classe » est un temps travaillé le mercredi après-midi à préparer nos cours et séances et à corriger les travaux des élèves.

Etant donné que nos élèves ont du travail à effectuer les mercredis après-midi en plus de leurs potentielles activités personnelles (dont U.N.S.S.)

== les représentants élus au CA font savoir que l'équipe enseignante sera présente devant les élèves ces jours-là, préparera ses cours et corrigera ses copies en présence des élèves, qui eux-mêmes, feront leurs devoirs et pourront, le cas échéant recevoir de l'aide.

M. Mancubio pour
les élus enseignants
du Conseil d'Administration

